

GUY DESPLANQUES

**La rénovation du recensement de la population. Compte rendu de la discussion, réponses aux questions**

*Journal de la société française de statistique*, tome 140, n° 4 (1999), p. 49-59

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1999\\_\\_140\\_4\\_49\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1999__140_4_49_0)

© Société française de statistique, 1999, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société française de statistique » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

# LA RÉNOVATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

## Compte rendu de la discussion réponses aux questions

Guy DESPLANQUES

### 1. LES INVESTISSEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Pour la méthodologie, les questions ont couvert quatre angles principaux.

#### 1.1. Le tirage de l'échantillon

Question : l'équilibrage sexe/âge se fait-il au niveau de l'IRIS (J.M. Grosbras, INED) ?

*Réponse : l'équilibrage se fait effectivement au niveau de l'IRIS, zone qui regroupe environ 2 000 habitants. Evidemment, lorsque le quartier IRIS comporte trop peu d'immeubles, l'équilibrage sera réalisé sur plusieurs IRIS.*

Question : lorsqu'une commune de 10 000 habitants ou plus fait l'objet d'un dénombrement exhaustif, puis d'un sondage, est-ce que les communes de la même agglomération font l'objet du même traitement statistique ? (Y. Rechner)

*Réponse : l'organisation du tirage se fonde sur les communes. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants font l'objet d'une collecte chaque année. Dans un immeuble sur cinq, 40 % des logements sont recensés, soit chaque année 8 % des logements (et donc 8 % des individus). L'échantillon de petites communes est constitué par sondage équilibré au niveau régional ; il est donc dispersé dans l'ensemble de la région. Dans une agglomération, chaque année, toutes les communes de plus de 10 000 habitants feront donc l'objet d'une collecte, mais seulement environ une petite commune sur cinq. Avec le recours à des sources administratives, cela permet de disposer chaque année des populations de toutes les communes et donc de leurs divers regroupements. Ce choix se justifie par la nécessité d'avoir un échantillon stable dans le temps. Le découpage communal subit très peu de modifications d'une année sur l'autre, tandis que les délimitations des unités urbaines sont revues périodiquement.*

## 1.2. Taux de couverture et non réponse

Questions : plusieurs intervenants font part de leur crainte que l'abandon d'une collecte ponctuelle exhaustive et la dispersion du sondage ne conduisent à des taux de réponse plus proches de ceux observés dans des enquêtes par sondage que dans des recensements classiques. Ils demandent à l'INSEE s'il a étudié différents plans de sondage. A.M. Dussaix : comparaison plans de sondage sur liste et aréolaire, la non-réponse, tout particulièrement avec des logements dispersés? P. Fuchs : comparer relevé d'immeuble et logements recensés? Bourgeais, SOFRES : quelle communication compte tenu de la banalisation qu'entraîne l'annualisation? B. Riandey : quel sera le comportement du citoyen?

*Réponse : L'INSEE est conscient que le passage à une collecte tournante peut modifier les comportements des habitants, en particulier dans les grandes communes, qui seront recensées par sondage. Pour maintenir la mobilisation des habitants, l'Insee mènera des campagnes nationales de communication lors du lancement de chaque collecte annuelle et les communes elles-mêmes, aidées par l'INSEE, mettront en place des campagnes locales pour inviter les habitants à recevoir les agents recenseurs. La campagne de communication sur les opérations de collecte intégrera un module montrant l'importance de répondre. Pour renforcer le dispositif de communication, la formation donnée aux agents recenseurs intégrera un argumentaire adapté. En revanche, dans les petites communes, la collecte reste exhaustive, une fois tous les cinq ans, et le risque de non réponse est faible.*

*Le caractère plus régulier du RRP, par opposition à une opération massive et ponctuelle, doit permettre d'obtenir une qualité plus assurée. Dans les grandes communes, la réalisation du pré recensement fournira une base de sondage précise pour le tirage des logements à recenser et facilitera le suivi de la collecte. Elle permettra de concentrer les efforts sur les logements difficiles à recenser, ce qui est donc de nature à limiter la non-réponse. Elle fournira aussi des éléments permettant de tenir compte de la non-réponse : en effet, au terme de la collecte, on connaîtra exactement le nombre de logements qui n'ont pas été recensés et on pourra redresser les résultats. Des tests seront réalisés au cours de l'année 2001, pour comparer l'efficacité de différents plans de sondage en la matière.*

Question : La méthode ne va-t-elle pas induire des biais liés à des non-réponses plus fréquentes pour certaines catégories, par exemple les ménages d'une personne et les jeunes adultes? (B. Riandey)

*Réponse : ce sont effectivement des catégories de ménage difficiles à joindre, comme l'ont montré les résultats de l'enquête post-censitaire de 1990. Avec le RRP dans les grandes communes, de même qu'il sera possible de redresser les résultats pour tenir compte des logements non recensés, il sera possible de corriger une partie des biais liés à des non réponses sélectives. En effet, des enquêtes de contrôle seront réalisées à la fois pour mesurer la qualité du dénombrement et la qualité du remplissage des bulletins.*

### 1.3. L'utilisation des fichiers administratifs (FA)

Question : Problème de la disponibilité des fichiers administratifs, problème de la qualité, quel apurement pour les fichiers des caisses d'assurance-maladie (FCAM) et dans quel délai? (B. Riandey)

*Réponse : L'INSEE envisage de réaliser la synthèse des résultats en s'appuyant sur des fichiers administratifs. Les fichiers envisagés actuellement sont les fichiers des caisses d'assurance maladie et le fichier de la taxe d'habitation. En ce qui concerne les fichiers des caisses d'assurance maladie, les travaux réalisés par les organismes sociaux permettront, en l'état actuel des perspectives, de disposer au début de 2002 de fichiers à la fois pratiquement exhaustifs et sans double compte, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les adresses sont aujourd'hui mises à jour grâce aux informations fournies par les feuilles maladie. Elles peuvent être considérées comme de bonne qualité, même si la mise à jour peut se faire avec retard pour des personnes rarement malades. Ce décalage dans la mise à jour, de même que les différences de concepts de population, ne sont pas très gênants dans la mesure où les données issues de ces fichiers ne sont pas utilisées en valeur absolue, mais pour mesurer des évolutions depuis les dernières collectes, c'est-à-dire pendant une durée qui reste limitée.*

*Bien entendu, l'INSEE sera attentif à la qualité des fichiers utilisés pour la réalisation des synthèses. Il n'exclut pas d'utiliser d'autres fichiers sociaux ou fiscaux, soit pour remplacer les fichiers des caisses au cas où leur qualité se dégraderait, soit pour les compléter ultérieurement.*

Question : Comparer le RP99 et la TH 99 (P. Fuchs)

*Réponse : Lors du recensement de 1999, l'INSEE a utilisé la taxe d'habitation (TH) dans les communes de 10 000 habitants ou plus. Ce fichier a servi lors de la phase de repérage des immeubles, pour s'assurer que l'on n'en oubliait pas. Il a aussi servi pour vérifier que le nombre de logements recensés était vraisemblable. En cas d'écart entre les résultats de la collecte et les données issues de la TH, des vérifications ont eu lieu, sachant que l'erreur pouvait venir de la collecte comme de la TH.*

*En 1999, le fichier de la TH disponible au moment de la collecte portait sur une situation antérieure au recensement et les nouvelles constructions pouvaient y échapper. Dans la perspective du recensement rénové, un nouveau rapprochement est envisagé entre le RP99 et la TH99, correspondant à la date de la collecte. Il permettra une comparaison sur des données correspondant à la même date, servant de référence à des comparaisons qui seront faites lors du recensement rénové.*

## 2. LES DONNÉES DIFFUSÉES

### 2.1. Le panorama d'ensemble

Question : Données issues du sondage annuel pour les petites régions (OREF Poitou-Charentes)

*Réponse : Dans l'ensemble, la précision des données issues de la collecte de l'année sera plus grande si la zone est très peuplée. Toutefois, la répartition petites communes / grandes communes joue un rôle. Sur les petites communes, l'équilibrage est un peu plus difficile à réaliser si elles sont peu nombreuses. Pour les grandes communes, la précision pourra être très bonne, comme le montre l'exemple de Sedan. Puisque les fichiers des caisses d'assurance-maladie fournissent la structure par sexe et âge, leur utilisation donnera une très bonne précision pour ces variables et pour des variables qui y sont très fortement corrélées. Des simulations seront réalisées à partir du recensement de 1999 sur les petites régions, en complétant celles déjà faites.*

Question : Quelle sera la précision issue du sondage annuel sur des variables d'activité dans les communes de moins de 10 000 ? (A.M. Dussaix)

*Réponse : Les données issues de la collecte annuelle ne seront diffusées que pour des grandes zones. Pour une commune de moins de 10 000 habitants, des données statistiques brutes seront communiquées à la commune à partir des données collectées l'année où cette commune sera recensée. Les données diffusées chaque année seront des données de synthèse utilisant la collecte de plusieurs années.*

Question : Est-ce que le fichier au 1/20 sera maintenu ? Quel accompagnement méthodologique est prévu ? (R. Silberman)

*Réponse : Il est trop tôt aujourd'hui pour indiquer quels seront les fichiers disponibles avec le recensement rénové. La diffusion sera préparée en concertation avec les utilisateurs, en tenant compte des enseignements du recensement de 1999.*

Question : Que serait un fichier de diffusion du recensement ? (J.C. Deville)

*Réponse : En période courante, la production des synthèses va s'appuyer sur plusieurs collectes, cinq au début, sept ensuite. Les fichiers qui seront constitués à l'INSEE pour produire les résultats qui seront diffusés seront donc des fichiers pondérés, comportant les individus recensés les sept dernières années, avec des pondérations différentes. De tels fichiers ne différeront pas fondamentalement des fichiers construits lors des recensements ponctuels, comme les fichiers du sondage au 1/4 ou au 1/20<sup>e</sup>. En 1990, par exemple, le fichier dit au 1/4 comportait tous les individus vivant hors ménage, avec une pondération de 1, et un quart des ménages ordinaires, affectés d'un poids 4. Là aussi, ceci devra être précisé au vu du bilan du RP99.*

## 2.2. Niveau géographique et précision des données localisées

Question : Ne peut-on envisager de faire un test avec un sondage en grappes et voir à quel point l'amélioration escomptée de la réponse compense la perte de précision résultante (en utilisant pour le calcul de la précision les fichiers administratifs) ? (A.M. Dussaix)

*Réponse : Si le sondage en grappe améliore le taux de réponse comparé à un sondage très dispersé tel que celui envisagé par l'INSEE, il conduit en revanche à une précision moindre du fait des effets de grappe. Dans la mesure où des redressements pourront être effectués pour tenir compte de la non-réponse, il n'est pas assuré que le bilan global soit au bénéfice du sondage en grappes : cela dépend de l'écart entre les taux de réponse correspondant aux deux plans de sondage. Un test sera réalisé pour apprécier cet écart. D'autre part, un véritable sondage en grappes devrait conduire à recenser des immeubles entiers. Compte tenu du budget disponible et du taux de sondage de 40 % dans les communes de plus de 10 000 habitants, 40 % seulement des immeubles auraient été recensés au bout de cinq ans. La précision sur petites zones serait alors fortement dégradée.*

Question : Quelles données seront disponibles au niveau des zones d'emploi ? (J. Cohen, Ladyss)

*Réponse : La France est découpée en près de 350 zones d'emploi : chaque zone compte donc en moyenne un peu moins de 200 000 habitants. Pour les zones d'emploi, les résultats seront donc produits à partir de la synthèse. Leur ancienneté sera de l'ordre de 3 ans.*

Questions : Plusieurs participants font part de leur crainte de ne plus disposer de résultats détaillés sur des zones infracommunales : « On perd l'infracommunal avec le sondage » (Damais), « Quelle qualité au niveau infracommunal ? » (C. Denel)

*Réponse : Les résultats sur de petites zones seront produits par synthèse à partir des données collectées sur plusieurs années et en utilisant les sources administratives. Ce point sera abordé plus en détail lors d'un prochain séminaire. Entre un choix entre des données très détaillées sur des petites zones, mais rapidement trop anciennes, et des données un peu moins précises, mais d'une ancienneté voisine de 3 ans, l'INSEE privilégie la fraîcheur. Pour des niveaux géographiques infracommunaux, la perte de précision liée au sondage doit s'apprécier au regard du gain en termes de fraîcheur de l'information qu'offre le RRP. Cet élément prend tout son sens face à l'évolution considérable des populations entre deux recensements (chaque année environ 10 % des individus déménagent dont 6,5 % avec changement de commune). Ceci est d'autant plus important que les territoires qui doivent être étudiés en détail sont souvent des territoires en forte évolution, dont la population se modifie rapidement.*

Question : Plusieurs intervenants posent des questions sur le niveau géographique de diffusion à l'échelle infracommunale. C. Denel : à long terme, baser la diffusion sur l'IRIS alors qu'ils n'ont pas été constitués pour le long terme pose problème. Qu'en sera-t-il des territoires qui ne sont pas des IRIS ?

*Réponse : Notre réflexion sur la diffusion des données n'est pas achevée. En ce qui concerne les données pour des zones plus réduites que l'IRIS, la diffusion du RP99 se fait à l'îlot : elle est très large pour les collectivités locales, elle se limite à 14 variables pour tous les publics. Toutefois, l'îlot est de taille très variable. Sur le plan technique, la constitution du RIL, avec un géocodage des adresses, va permettre de s'abstraire de l'îlot. Ce à quoi nous réfléchissons actuellement est la fourniture de données aux collectivités locales pour des zones souples de 400 à 500 habitants.*

Question : S'appuyer sur les fichiers des caisses d'assurance maladie pour le calage à des niveaux autres que le niveau national pose problème, car une partie des adresses sont obsolètes (B. Riandey).

*Réponse : Comme indiqué plus haut, la qualité des fichiers des caisses d'assurance maladie (FCAM) en termes d'adresse devrait s'améliorer rapidement. D'autre part, les données issues de ces fichiers seront, il faut le rappeler, utilisées en évolution : on applique à la structure par âge mesurée dans les logements recensés une année donnée dans un IRIS l'évolution de la structure par âge observée dans les immeubles correspondants du même IRIS à l'aide des FCAM. Une divergence entre les populations couvertes par les FCAM et le recensement ne jouera que par un effet de structure.*

Question : La précision sur les 3 à 19 ans sera-t-elle bonne quel que soit le niveau géographique ? (Reignier, Education Nationale)

*Réponse : Avec les fichiers des caisses d'assurance-maladie, qui fournissent la structure par sexe et âge, la synthèse des résultats assurera une très bonne précision de ces structures et donc des populations de jeunes suivant l'âge. Par rapport à la situation antérieure, où les estimations par âge entre deux recensements reposaient sur une combinaison entre des données administratives ne fournissant pas la structure par âge et des extrapolations de tendances, la qualité sera très largement améliorée.*

### **2.3. Utilisation pour caractérisation des zones infra ou supra communales**

Question : Utiliser pour les quartiers le RRP et d'autres sources type DADS (B. Riandey)

*Réponse : En matière de diffusion de données locales, l'orientation de l'INSEE est d'utiliser le même découpage infracommunal, à savoir l'IRIS, pour toutes les sources statistiques : recensement rénové, DADS, etc., tout en tenant compte des contraintes de confidentialité. Pour des données jugées peu confidentielles, telles que l'âge, des tableaux seraient disponibles. Pour des données*

*plus confidentielles, tels que les revenus, ne seraient fournis que des indicateurs.*

Question : Ne va-t-on pas perdre la possibilité de mesurer les navettes quotidiennes transcommunales ? (B. Riandey)

*Réponse : Un recensement ponctuel permet de décrire les déplacements domicile-travail tels qu'ils résultent de la localisation des actifs et des emplois à une date donnée, que l'utilisateur ne choisit pas. Avec le recensement rénové, l'information sur les navettes sera obtenue par synthèse des comportements observés au cours de cinq années successives, sur 40 % des actifs occupés.*

*Dans une zone où le tissu économique et le parc de logements évoluent peu, cette synthèse donnera une bonne image des déplacements domicile-travail. Si une entreprise importante s'est implantée au cours des cinq années, la synthèse va combiner des déplacements observés avant l'implantation et des déplacements observés après, ce qui peut poser des problèmes d'interprétation. Dans ce cas, on pourra avoir intérêt à utiliser les données cumulées au terme d'une période de relative stabilité. Notons que l'utilisation des recensements actuels ne va pas sans problème. Si une entreprise s'implante juste après le recensement, la description que fournit le recensement dans la zone correspondante donne une vision ancienne qui n'est plus adaptée. D'autre part, l'exploitation des DADS fournit des informations très riches sur les déplacements domicile-travail, sur les salariés des entreprises privées ou des collectivités locales.*

### **3. L'ORGANISATION ET LA RÉPARTITION DES RÔLES**

Question : Concrètement, qui fera le RP ? (A.M. Dussaix)

*Réponse : L'avant-projet de loi préparé par l'INSEE stipule que ce sont les communes qui préparent et réalisent les enquêtes de recensement dans un cadre fixé et contrôlé par l'INSEE. Le recensement reste une opération d'État mais les rôles sont partagés entre l'INSEE et les communes pour les enquêtes de recensement. L'INSEE organise et contrôle les opérations de recensement, les communes préparent et réalisent les enquêtes de recensement, sachant que la préparation vise la communication auprès des habitants et, en grande commune, la participation au repérage des logements (pré recensement).*

*Lors des recensements précédents, les communes recrutaient les agents recenseurs et assuraient l'infrastructure logistique ; elles étaient sollicitées pour aider à régler les difficultés de collecte, le suivi des agents recenseurs étant assuré par les délégués de l'INSEE et par des contrôleurs municipaux dans les grandes communes. Dans le recensement rénové, ce sont les communes qui assureront le suivi des agents recenseurs, ce qui est de nature à les responsabiliser et à clarifier les rôles respectifs.*

*Plus précisément, l'INSEE définit l'organisation générale, établit les prescriptions en matière de qualité, assure les vérifications, exploite et diffuse les données du recensement. Le contrôle exercé par l'INSEE assure d'une part l'égalité de traitement entre les citoyens en garantissant des règles homogènes sur tout le territoire, d'autre part la qualité statistique sur la base de critères de qualité qui seront établis à l'avance.*

Question : le système proposé est complexe, pas forcément robuste, faire attention aux changements de personnel par exemple (B. Riandey).

*Réponse : Avec des recensements classiques, tout est à reprendre à zéro à chaque fois : recrutement des personnels, formation, etc. Dans les petites communes, le recensement renouvelé ne change pas les choses. Toutefois, la possibilité ouverte aux groupements (structures intercommunales) de se substituer aux communes va dans le sens de l'acquisition d'une compétence recensement. Dans les grandes communes, avec une collecte annuelle, l'organisation à mettre en place sera plus simple et plus facile à prévoir, moins massive. Un phénomène « d'apprentissage progressif » devrait pouvoir se faire, très bénéfique pour la qualité et la continuité.*

## 4. AUTRES QUESTIONNEMENTS

### 4.1. Les alternatives

Question : Le système est intelligent mais d'autres alternatives ont-elles été creusées ? (Merlin, Paris I)

*Réponse : Une remarque préliminaire s'impose avant d'étudier les alternatives. Un des objectifs fondamentaux du RRP concerne la fraîcheur des données. A cet égard, des programmes d'amélioration de la qualité d'un recensement général (comme le programme « One Number Census » au Royaume-Uni, qui vise à corriger les différences de taux de réponse) ne seront pas traités ici.*

*Les solutions alternatives pour remplacer le recensement général de la population peuvent procéder de deux grandes familles : l'utilisation de registres de population et l'utilisation d'enquêtes intercensitaires.*

*La solution des **registres de population**, qui est largement adoptée dans les pays scandinaves, repose sur l'existence d'un registre de population, c'est-à-dire d'un fichier mis à jour par des procédures administratives strictes et dont le responsable est, en général, le ministère de l'intérieur (dans certains pays, les registres de population sont tenus par les municipalités). Ce fichier contient l'ensemble des personnes résidant dans le pays concerné, ainsi que leur adresse. Un numéro d'identification permet d'identifier de manière unique chacun de ces individus. Ce fichier permet, grâce à ce numéro, de récupérer des informations de type « recensement général de la population » dans deux types de sources d'information : des fichiers administratifs (par exemple, la déclaration d'impôts dans certains pays scandinaves contient le numéro*

*d'identification et il est donc possible d'adjoindre le revenu aux données de type « recensement général de la population ») ou dans des enquêtes auprès des ménages ou des entreprises (c'est le cas du projet néerlandais qui vise à mélanger des données de type administratif à des données de type enquêtes pour obtenir des données de type « recensement de la population »). L'INSEE n'a pas pris l'initiative d'étudier ce type de solution qui nécessiterait un arsenal législatif important<sup>1</sup> et qui ne semble pas adapté à la société française.*

*Une autre voie consiste à réaliser des enquêtes inter-censitaires. C'est la voie suivie par le Bureau du Census américain, qui est obligé par la Constitution des États Unis de procéder à un recensement décennal. Pour des raisons d'économie, les derniers recensements américains comportaient deux types de questionnaires : un questionnaire court (6 questions pour chaque personne du logement : identité, sexe et date de naissance, lien avec la personne de référence, deux questions sur la race) et un questionnaire long (53 questions) s'adressant à 1/6 de la population. Le premier questionnaire vise à fournir les dénombremments nécessaires, notamment d'un point de vue électoral ; le second fournit des renseignements statistiques, dont certains donnent lieu à des transferts de fonds entre l'État fédéral et les États. C'est ce dernier questionnaire que le Bureau du Census souhaite remplacer par une enquête inter-censitaire (l'American Community Survey). L'INSEE n'a pas souhaité s'engager dans cette voie, principalement pour des raisons budgétaires : le coût par personne du recensement est trois fois plus élevé aux États-Unis qu'en France. Le coût du recensement français dépend peu, en première approximation, de la taille du questionnaire. Mettre en place un recensement « léger » conduirait, à budget constant, à une enquête intercensitaire à faible effectif, incapable de fournir des données de qualité à un niveau local. A l'inverse, produire des données de qualité à un niveau fin obligerait à une taille d'échantillon voisine de celle du RRP, à laquelle se rajouterait un recensement « léger » de l'ensemble de la population.*

### **4.2. La présentation du RRP**

**Question :** Il s'agit d'une rupture fondamentale ; il faut mettre en avant les avantages mais aussi les risques : la non-réponse, le RIL (Répertoire d'immeubles localisés) qui n'existe pas encore. Par ailleurs, il y a un problème de lisibilité (P. Merlin, Paris I).

**Réponse :** *l'adhésion de la population au recensement rénové est une des conditions de la réussite. L'INSEE a déjà entrepris une concertation avec les élus, qui a permis de toucher plus de 2000 élus ou secrétaires généraux de communes. Il mettra en œuvre une communication destinée à expliquer le changement auprès de toutes les personnes concernées, sachant que, pour les habitants eux-mêmes, le mode de recensement ne change pas. Le RIL a fait l'objet d'un arrêté pris après avis de la CNIL. Il est en cours de constitution. Fin 2000, l'ensemble des documents du recensement permettant*

---

1. Une non-inscription ou une fausse inscription au registre de population entraîne, dans certains pays scandinaves, une taxation à un taux maximum sur certains impôts.

*son initialisation seront saisis. Fin 2002, l'INSEE disposera d'un RIL à jour pour une partie importante des communes de plus de 10000 habitants.*

Question : Qu'est-ce qui est envisagé en matière d'enquêtes suiveuses? (B. Riandey)

*Réponse : En 1999, l'INSEE a mené deux enquêtes en même temps que le recensement : l'enquête Histoire familiale (EHF) et l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS). L'EHF reprenait les enquêtes Famille réalisées à l'occasion de chaque recensement depuis 1975. L'enquête VQS servait de filtre à l'enquête Handicap Incapacité Dépendance (HID). Ces enquêtes ont été réalisées dans un échantillon de secteurs d'agent recenseur. Dans ces zones, les personnes appartenant au champ de l'enquête ont été invitées à remplir un questionnaire complémentaire aux imprimés de recensement.*

*Le recensement rénové offrira les mêmes possibilités d'enquêtes « associées » : soit des enquêtes comme l'enquête EHF, soit des enquêtes-filtre permettant de construire des échantillons adaptés à une problématique, faisant ensuite l'objet d'une enquête par enquêteur. Par rapport à un recensement ponctuel, un avantage du recensement rénové est la possibilité d'une exploitation rapide (l'enquête EHF de 1999 ne sera pleinement exploitable qu'après l'été 2001, soit plus de deux ans et demi après la collecte d'information).*

*Il pourra s'agir d'enquêtes répondant à une demande nationale ou locale. Ces enquêtes devront obéir à certaines contraintes :*

- ce seront des enquêtes en dépôt-retrait, ce qui suppose des questions factuelles de formulation simple et justifie une rédaction des questionnaires en liaison étroite avec l'INSEE ;*
- elles seront réalisées sur une seule année. En cas de demande locale, il faudra donc s'assurer que l'échantillon de communes recensées au cours de l'année est bien représentatif de la zone qu'on souhaite étudier.*

#### **4.3. Le traitement des populations hors ménage, les doubles comptes**

Questions : plusieurs participants demandent comment seront traitées les populations particulières? Quid du traitement des personnes hors-ménage? (R. Silberman). Discontinuité géographique et chronologique : comment traiter les doubles comptes et les omissions (cf. estimation 1990-1999)? (J. Dupâquier)

*Réponse : Du fait de l'abandon de l'exhaustivité, le recensement rénové conduit à adapter les modalités des recensements habituels pour établir les doubles comptes. Cette adaptation se fera dans la plus grande continuité possible. De telles adaptations ont été nécessaires au fil du temps pour tenir compte de l'évolution de la société. Ainsi, on est passé d'une population présente à une population résidente. En 1962, le concept de population municipale a été fortement modifié. D'autre part, même quand les concepts restent inchangés, leur mise en œuvre doit parfois être modifiée d'un recensement à l'autre.*

## LA RÉNOVATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

*L'accroissement important du nombre d'étudiants au fil des décennies a conduit à introduire un traitement particulier en 1999 pour éviter qu'ils ne soient comptés deux fois. Cette amélioration explique en partie pourquoi la population recensée en 1999 est plus faible que ce qu'on attendait.*

*Avec le recensement rénové, le traitement des omissions sera différent dans les grandes communes de ce qu'il était auparavant. Dans les recensements classiques, en l'absence de base de sondage, les agents recenseurs devaient ratisser l'ensemble d'une zone : des logements pouvaient leur échapper, conduisant à des omissions. Avec le recensement rénové, le recensement se fera à partir d'une base de sondage. Il sera possible de savoir si un logement qui devait être recensé l'a été et de concentrer les efforts pour obtenir une réponse. En cas d'impossibilité à recenser un logement, il sera possible de tenir compte de ce logement par un redressement approprié.*

*Enfin, pour éviter les doubles comptes, nous serons conduits à poser une question sur le partage entre plusieurs résidences au cours de l'année.*